

LIVRET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE (LDDS)

Fiche d'Informations Précontractuelles

Nature

Livret d'épargne monétaire réservé à toute personne physique ayant son domicile fiscal en France.

Objectif

Se constituer une épargne de précaution rémunérée, exonérée de l'impôt sur les revenus et des prélèvements sociaux et disponible à tout moment.

Fonctionnement

Il ne peut être ouvert qu'un Livret de Développement Durable et Solidaire par contribuable ou un Livret pour chacun des époux ou partenaires liés par un pacte civil de solidarité, soumis à une imposition commune. Le titulaire déclare sur l'honneur qu'il est contribuable ayant son domicile fiscal en France ou conjoint d'un tel contribuable et n'est titulaire d'aucun autre Livret de Développement Durable et Solidaire dans quelque établissement que ce soit.

Le titulaire a la possibilité de faire un don, sous forme de virement, vers une ou plusieurs personnes morales relevant de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) figurant sur une liste établie par la banque.

Aucune opération de retrait ne peut avoir pour effet de rendre le compte débiteur.

- Versement initial : 10 € minimum,
- Versements complémentaires : libres ou programmés, d'un montant minimum de 10 € et dans la limite du plafond,
- Plafond : 12 000 € Seule la capitalisation des intérêts peut porter le solde du LDDS au-delà du plafond réglementaire.
- Disponibilité : totale ou partielle à tout moment.

Niveau de risque : nul.

Durée : illimitée.

Frais : néant.

Rémunération

Les intérêts sont calculés par quinzaine. Les sommes versées portent intérêt à partir du premier jour de la quinzaine suivant le versement. Les sommes retirées cessent de porter intérêt à partir du dernier jour de la quinzaine qui précède celle au cours de laquelle le retrait est effectué. Chaque 31/12, les intérêts sont portés au crédit du livret et capitalisés.

Le taux de rémunération est un taux réglementé révisable à tout moment par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Le taux en vigueur s'applique à l'ensemble des sommes déposées sur le Livret de Développement Durable et Solidaire ainsi qu'aux versements ultérieurs.

Rémunération depuis le 01/02/2026 : 1,50 %.

Fiscalité

Produit totalement exonéré de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux.

Avantages	Inconvénients
Capital disponible à tout moment	Détention limitée à un seul LDDS
Possibilité de faire un don à une personne morale relevant de l'économie sociale et solidaire	Rémunération à la quinzaine
Placement exonéré de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux	Réservé à toute personne physique ayant son domicile fiscal en France
Souplesse des versements	Plafond limité

